



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Centres hospitaliers: Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 37563

#### Texte de la question

Mme Jackie Hoffmann interroge Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur l'avenir de l'hopital de l'Hotel-Dieu a Marseille. Le personnel hospitalier et les usagers ressentent les plus vives inquietudes a ce sujet. En effet, un quodotien local, dans son edition du 30 decembre dernier, soulignant que « le voeu le plus cher » du directeur de l'assistance publique de Marseille etait la transformation de cet hopital en siege administratif de l'APM Bien qu'un dementi ait ete diffuse, les menaces se precisent. Ainsi, 173 suppressions de postes sont prevues a l'Hotel-Dieu, sur les 392 programmees sur l'ensemble de l'assistance publique de Marseille. De plus, les travaux d'aménagement du service des urgences ont ete differes. Lors d'une visite de cet hopital et d'une rencontre avec son personnel, elle a pu verifier a la fois l'attachement des professionnels et des usagers a la sauvegarde de cet equipement hospitalier, son utilite et sa modernite. Plusieurs dizaines de millions de francs ont ete en effet investies, ces dernieres annees, par la modernisation de plusieurs de ses services. Ainsi le bloc d'ophtalmologie, des salles de medecine, le bloc des urgences, les services traumatologie, dermatologie et radiologie ont ete amenes et modernises. Transformer l'Hotel-Dieu en service administratif, avec les nouveaux couts d'amenagement que cela suppose, alors que tous ces travaux y ont ete effectues, equivaudrait a un gachis considerable. Gachis financier bien sur, mais egalement gachis humain. Il s'agit en effet d'un hopital a dimension humaine, d'environnement agreable, qui offre aux patients les possibilites d'etre soignes dans de bonnes conditions. En consequence, elle lui demande quelles mesures elle compte prendre pour empecher que le plus bel hopital de Marseille ne devienne un centre administratif et pour eviter les suppressions d'emplois qui y sont prevues, ainsi que celles projetees sur l'ensemble de l'assistance publique de Marseille.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales charge de la sante et de la famille rappelle a l'honorable parlementaire que l'hotel-Dieu de Marseille est un des etablissements composant l'assistance publique a Marseille. A ce titre, l'activite devolue a cet etablissement doit etre definie par le conseil d'administration de l'assistance publique, en application de l'article 22 de la loi du 31 decembre 1970, dans le cadre du programme d'etablissement arrete le 2 septembre 1986. Ledit conseil, repondant a l'article de presse mentionne par l'honorable parlementaire, a rappele, dans sa seance du 23 fevrier 1988, son attachement au maintien d'une activite hospitaliere dans cet etablissement. Le recrutement des personnels doit etre fait dans les limites de l'effectif et des credits budgetaires autorises. Il appartient en consequence a la direction d'effectuer tous redeploiements d'emplois entre les sites rendus necessaires par le developpement des techniques et l'evolution de l'activite de ces differents etablissements.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Hoffmann Jacqueline](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 37563

**Rubrique** : Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé** : santé et famille

**Ministère attributaire** : santé et famille

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 7 mars 1988, page 969

**Réponse publiée le** : 2 mai 1988, page 1914